

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 91 (1964)
Heft: 7-8

Artikel: Une romancière du temps passé : Madame de Montolieu : (1751-1832)
Autor: Jean / Montolieu, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une romancière du temps passé :

MADAME DE MONTOLIEU (1751-1832)

par Jean des Sapins.

Le roman n'est pas nouveau dans notre Pays de Vaud. Parmi tant d'essayistes et de romanciers de son époque, Isabelle de Montolieu a laissé un nom qu'on ne saurait oublier.

Fille du théologien Polier, qui a été, dit-on, lié avec Voltaire, elle reçut une éducation fort indépendante et eut une existence très agitée. On sait que, pendant quelques lustres, elle fut la reine de notre littérature.

Mariée très tôt, elle était veuve à l'âge de 24 ans. C'est alors qu'elle se remaria, en l'église de Saint-Sulpice, avec un baron languedocien, M. de Montolieu, qui mourut de bonne heure. Bien que jeune encore, elle ne se remaria pas. Comme beaucoup de Lausannois de cette époque, elle habitait une belle maison à la rue de Bourg pendant l'hiver et avait une maison de campagne à Bussigny, d'où elle parcourait le pays, faisant du bien autour d'elle. Si l'on en croit certains de ses biographes, elle aurait édifié son entourage par ses vertus.

D'autres prétendent que la vérité est tout autre et que son existence fut assez agitée. Elle était très belle et traînait derrière elle, une foule d'adorateurs. L'un d'eux, si l'on en croit Mme de Genlis, s'appelait Gibbon — un Anglais de marque. Il fit beaucoup parler de lui en son temps. Il aimait Mlle Suzanne Curchod, la future Mme Necker. C'était une

orpheline, sans ressources, qui gagnait sa vie comme demoiselle de compagnie de Mme de Vermentoux et qui délaissa Gibbon quand Necker la remarqua. Le mariage eut lieu en 1764. On s'aimait et l'on s'aima toujours. Quant à Gibbon, il s'intéressait tellement à Mme de Montolieu qu'un jour, il est tombé à genoux devant elle et qu'il ne put se relever à cause de ses rhumatismes. Mais Mme de Montolieu, qui ne perdait pas le nord au milieu de ses adorateurs, s'adressa à l'un de ses domestiques en lui disant : « Relevez monsieur Gibbon ! », bien que ce dernier ne se jetât pas volontiers au pied des dames.

Gibbon, historien anglais, aurait dit à lord Sheffield, en parlant de la belle veuve de Bussigny : « Il y a eu du danger pour moi. » Du reste, peu après, il regagna l'Angleterre, laissant le souvenir d'un homme du monde qui avait toutes ses entrées dans la rue de Bourg, et dont les Lausannois surent plus tard que son nom resta attaché à celui d'un hôtel, sur la place Saint-François, qui fut démolí et remplacé par la Société de banque suisse.

La vieillesse de Mme de Montolieu fut très digne, a dit l'un de ses biographes.

Le bagage littéraire qu'elle a laissé est énorme : cent cinq volumes, romans et traductions dont la postérité n'a que peu retenu. « J'ai écrit trop vite, a-t-elle dit, avec trop peu de soin. » Lit-on encore sa traduction du « Robinson suisse » (1813), qui fit le charme des écoliers d'autrefois ? Ce qui reste, ce sont ses « Châteaux suisses » (1816), que le doyen Bridel préférait et qui lui a écrit

« ces châteaux suisses que vous avez solidement rebâtis pour la postérité ». Ce n'était pas l'opinion d'Eugène Rambert, qui reconnaît que l'auteur « a un enthousiasme presque communicatif pour les beautés captives et les preux chevaliers ».

Elle eut ses admirateurs et ses détracteurs, comme c'est toujours le cas dans le monde des lettres.

Si vous allez...

... à L'Abbaye, vous passerez très probablement par le Mollendruz, atteindrez la forêt de Pétra-Félix, pour arriver bientôt en vue de la vieille tour, vestige de l'ancienne Abbaye du Lac.

Ce monastère fut fondé en 1126 par Ebal de La Sarraz, sous la recommandation de son frère, Barthélémy de Grandson, évêque de Laon et sous la règle de saint Augustin et la réforme des Prémontrés. Il prit d'abord le nom de la Lionnaz, du nom du ruisseau tout proche, puis Domus Lac (Maison de Dieu), Abbaye du Lac de Cuarnens, puis de Joux.

Ce couvent était administré par des abbés, mais les rapports de ces derniers avec la population ne furent pas toujours cordiaux.

Quand l'abbé Tournefol entra en fonctions, dans la seconde moitié du XV^e siècle, il constata que les revenus avaient diminué : il exigea plus régulièrement les tailles et corvées imposées aux abergatoires du Lieu. Ces derniers ayant protesté, un long procès eut lieu, dont le résultat les remplit d'amertume. De fortes têtes ourdirent un complot pour s'opposer à l'exécution du jugement. Des gars armés attaquèrent l'abbé dans les bois de Pétra-Félix, l'entraînèrent ligoté au Lieu et le contraignirent à accorder l'affranchissement de la taillabilité.

Il y eut jugement d'arbitres où ceux-ci firent preuve de modération. Les gens du Lieu n'avaient pas moins commis un sacrilège et les auteurs durent faire amende honorable. Ils durent aller, vêtus seulement de leurs chemises, avec un cierge à la main, s'agenouiller devant l'autel de Marie-Madeleine, à l'Abbaye, et demander grâce.

Peine humiliante sans doute, mais à proprement parler plus supportable que des peines corporelles et puis... un moment de vergogne est vite passé ! entend-on encore aujourd'hui. Espérons que la bise n'était ni trop froide ni trop forte !

Ad. Decollogny.